ASSOUPLISSEMENTS À VENIR PAR PALIERS

Selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez Québec.ca/déconfinement.

Pour retrouver... mes activités

Mis à jour le 8 juin 2021

		OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER ORANGE LE 31 MAI	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER JAUNE LE 14 JUIN	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIENT REVENUES AU PALIER VERT LE 28 JUIN	**FIN AOÛT** Fin du système de paliers de couleurs si la couverture vaccinale est de 75 % des 12 ans et plus ayant reçu deux doses
Couvre-feu	21 h 30 - 5 h	21 h 30 - 5 h	Aucun	Aucun	
	Depuis le 28 mai, retrait du couvre-feu				
Masques	Dès le 25 juin, allègements lors des rassemblements privés pour les personnes qui ont reçu 2 doses de vaccin				
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	✓	✓	✓	✓	
Milieux de garde et préscolaire	✓	✓	✓	✓	Assouplissements additionnels
Camps de jour et de vacances	Dès le 25 juin, ouverture des camps de jour et de vacances				
Écoles primaires	✓	✓	✓	✓	Retour vers une organisation normale
Écoles secondaires	✓ Alternance pour les 3e, 4e et 5e secondaire	✓	✓	✓	Retour vers une organisation normale
Enseignement collégial et universitaire	✓ Enseignement à distance	✓ Retour de certains groupes en présentiel Activités en groupes de 6 personnes	✓ Majoritairement en présentiel	✓ Majoritairement en présentiel	Majoritairement en présentiel avec mesures d'atténuation
Rassemblements extérieurs sur les terrains privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation)	Assouplissements additionnels
	Depuis le 28 mai, maximum 8 personnes ou les occupants de 2 résidences				
Rassemblements intérieurs dans les domiciles privés	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation et masque)	Assouplissements additionnels
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans un lieu public extérieur	✓ Maximum 8 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation et masque)	✓ Maximum 12 personnes (distanciation)	✓ Maximum 50 personnes (distanciation)	Assouplissements additionnels
Activités de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	✗	✗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 25 personnes (distanciation et masque)	Assouplissements additionnels
Travail en présentiel	✗	✗	✓ Télétravail recommandé	✓ Retour progressif	Retour progressif

Votre gouvernement

Québec

Bars	⊗	⊗	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)	✓ Maximum 10 personnes (avec restrictions)	
	Dès le 11 juin, ouverture des terrasses (avec restrictions) (maximum 2 adultes ou les occupants d'une même résidence)				
Restaurants	⊗	✓ Maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence	✓ Maximum les occupants de 2 résidences	✓ Maximum 10 personnes	
	Depuis le 28 mai, ouverture des terrasses (maximum 2 adultes avec des enfants mineurs ou les occupants d'une même résidence)				
Sports et loisirs intérieurs	✓ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : **patinoire, piscine et lieux pour la pratique du tennis et du badminton**	✓ Seul, à deux ou les occupants d'une même résidence Installations ouvertes : **toutes (incluant les gyms)**	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique sans contact) Installations ouvertes : **toutes (incluant les gyms)**	✓ Maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs) Installations ouvertes : **toutes (incluant les gyms)**	Assouplissements additionnels
Sports et loisirs extérieurs	✓ Maximum groupe de 8 personnes ou les occupants d'une même résidence (pratique sans contact)	✓ Maximum groupe de 12 personnes ou occupants même résidence (pratique sans contact)	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique avec contacts brefs)	✓ Maximum groupe de 50 personnes (pratique avec contacts brefs)	Assouplissements additionnels
	Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique sans contact et supervisée)		Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs et supervisée)		
Salles de spectacles et cinémas (intérieurs et extérieurs)	✓ Maximum 250 personnes	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs
	Depuis le 21 mai, cinéparcs				
	Depuis le 28 mai, possibilité de faire plusieurs zones de 250 personnes dans les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance (maximum de 2500 personnes)				
Événements publics extérieurs	Dès le 25 juin, possibilité de tenir des festivals ou autres événements (maximum de 2500 personnes)				Augmentation des limites pour salles intérieures et événements extérieurs
Lieux de culte	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 100 personnes	✓ Maximum 250 personnes	✓ Maximum 250 personnes	Assouplissements additionnels
Funérailles et mariages	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 25 personnes	✓ Maximum 50 personnes	✓ Maximum 50 personnes	Assouplissements additionnels
Déplacements interrégionaux	⊗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	⊗ Interdiction de se déplacer vers une région en palier jaune	✓ Non recommandés vers d'autres régions		
	Depuis le 28 mai, levée de l'interdiction de déplacement vers une région de palier jaune (règles spécifiques vers les régions nordiques)				
Visite à l'intérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) **(dans la chambre)***	✓ 1 personne proche aidante (PPA) à la fois, maximum de 2 PPA par jour	✓ 1 personne à la fois	✓ Maximum les occupants d'une même résidence en même temps	✓ 10 personnes maximum en même temps (incluant le résident)	
Visite à l'extérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) **(sur le terrain)***	✓ 3 PPA au maximum par jour	✓ 6 personnes maximum en même temps (incluant le résident)	✓ 6 personnes maximum en même temps (incluant le résident)	✓ 10 personnes maximum en même temps (incluant le résident)	

***Usager ou résident en isolement ou milieu en éclosion :** 1 personne proche aidante au maximum peu importe le palier d'alerte

Québec

21-210-46W